

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2019-02 – 06 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COBAS RELATIVE À
L'AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE LA PISTE CYCLABLE
AVENUE DE LA PLAGE**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2019

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Évelyne DONZEAUD donne procuration à Annie DUROUX
David DELIGEY donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

ABSENT EXCUSÉ

Jacques CHAUVET

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre de son programme de voirie, la ville a engagé l'aménagement de l'avenue de la Plage en deux tranches. La première tranche des travaux qui sera réalisée au premier semestre se situe entre la RD650 (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) et la voie ferrée.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à la société EDANLO Ingénierie sise à Lormont.

Outre l'enfouissement des réseaux aériens, l'aménagement de la voirie et l'assainissement des eaux pluviales, les travaux comprendront la réalisation d'une piste cyclable, côté pair, sur une longueur de 110 ml entre le parking qui sera créé au niveau de l'espace vert du Clos Fleuri et l'allée de la Pelouse.

Afin de ne pas dissocier la réalisation des différents aménagements, la COBAS, compétente en matière d'aménagement des pistes cyclables, souhaite confier à la ville la maîtrise d'ouvrage de la partie piste cyclable dont le montant prévisionnel s'élève à 46 064,00 € TTC.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme et les conditions techniques et financières de réalisation de cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention annexé,

Afin d'acter le périmètre d'intervention et la nature des travaux sur lesquels chacun s'engage, il vous est proposé de bien vouloir:

- APPROUVER les termes de la convention entre la COBAS et la commune relative l'aménagement et au financement de cette piste cyclable sur la première tranche de l'avenue de la Plage,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la-dite convention et tout document y afférent

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

